

Le 23 juin, l'Instance de Coordination des CHSCT était réunie pour rendre son avis sur le projet de développement interne d'un feuilleton tourné à Vendargues (banlieue de Montpellier) et post-produit au Franay (Paris).

Contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail est l'objectif essentiel du CHSCT. Pour cela il veille notamment à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.

Dans ce but, les élus ont dressé une liste d'alertes et de préconisations auxquelles la direction devra être attentive lors du déploiement de son projet.

Tout au long de la mise en œuvre du projet (aménagement des studios de tournage et des salles de post-prod, réduction du nombre de fictions tournées par la filiale, suppressions de postes sur les sites de la filiale...), les élus CHSCT des neuf sites de la filiale, en région et au siège, seront très attentifs au devenir des salariés, CDI et CDD, et de leur activité.

En préambule de la réunion, les élus ont lu la déclaration suivante :

Déclaration des élu-e-s IC-CHSCT « Feuilleton »

La direction a convoqué le 6 avril une ICCHSCT pour étudier la création d'un nouveau pôle d'activité à Montpellier. Sa mission : analyser les risques potentiels et émettre des préconisations.

La direction nous l'a présenté comme un véritable projet de développement de l'entreprise avec l'utilisation des moyens internes, comme le réclament depuis longtemps les organisations syndicales.

Les élus des CHSCT ne peuvent que saluer cette ambition de production interne.

Cependant, sur les sites, nous avons rencontré des salariés très inquiets des conséquences probables de ce projet. Des salariés passionnés mais soucieux de la pé-

rennisation de leur savoir-faire qui n'est pas selon eux suffisamment valorisé et défendu par la direction centrale. Par ailleurs, l'installation dans la région parisienne de la post-production a été maintes fois regrettée et vécue comme une nouvelle preuve du jacobinisme de l'entreprise.

Avec l'arrivée de ce feuilleton à moyens constants qui implique la diminution des fictions fabriquées en région, les salariés redoutent clairement la chute de leur activité et le sous-emploi qui peut en découler. Aujourd'hui la direction reste sourde aux craintes exprimées. Quant aux conditions de travail sur le feuilleton au process industriel, elles ne nous paraissent pas correctement évaluées.

Pour travailler sur ce projet, le bureau de l'ICCHSCT a pu se déplacer sur les différents sites de la Filière et nous en remercions la direction. Les CHSCT locaux concernés ont été consultés et cela est une bonne chose. En revanche, la planification de leurs réunions, seulement deux jours pour certains après la remise du rapport de l'expert, a été particulièrement contraignante. Quant aux réponses aux questions des élus, elles n'ont pas toujours été très précises compte tenu de l'enjeu ici présent.

Pourtant ce projet s'avère complexe en matière de risques organisationnels à effet psychosocial. Il présente de véritables risques potentiels qui ont été mis en

exergue par l'expertise. De plus il subsiste encore de nombreuses inconnues comme l'aménagement de Vendargues, le matériel retenu, les conditions de mobilité et l'avenir des sites existants qui dépendra pour partie des mutations, pour l'autre partie de décisions d'entreprise.

C'est pourquoi l'ICCHSCT réitère la demande de plusieurs CHSCT quant à l'organisation d'une commission de suivi spécifique. La direction ne peut justifier sa fin de non-recevoir par la création d'une commission pilotée par la Comeco^(*). L'expertise de l'ICCHSCT en matière de santé nous semble indispensable à la mise en place d'un tel projet.

Paris, le 23 juin 2017

^(*) Comeco : Commission Economique du CCE